



Directives de l'ACSA relatives à la mise à niveau des certifications et des licences de juges

10 octobre 2016

Présentation

Ce document vise à rendre le processus de certification et de mise à niveau transparent de sorte que les juges connaissent les attentes de l'ACSA, de la FIS et de l'AFP.

Les directives qui suivent serviront à l'évaluation des demandes de mise à niveau faites par les juges canadiens membres de l'ACSA.

Les juges doivent documenter toutes leurs expériences de compétition, et le juge en chef de la compétition doit documenter les fonctions de chaque juge exercées dans une compétition. À cette fin, veuillez utiliser l'annexe 1 (CV du juge).

La philosophie de l'ACSA consiste à combiner l'enseignement prodigué par la FIS et l'AFP autant que possible au niveau régional et provincial et à l'intégrer à des formats et critères de compétition qui consolident les principes du développement à long terme de l'athlète.

La Fédération internationale de ski (FIS) établit et approuve les normes relatives aux licences de juges A et B pour les épreuves de bosses, sauts, slopestyle, demi-lune et Big Air. Si un juge titulaire d'une licence nationale souhaite obtenir une licence internationale, il doit en faire la demande avant le 1^{er} mai s'il souhaite que la demande soit étudiée à compter du 1^{er} juillet. La demande doit être soumise par son association nationale de ski et elle doit inclure l'historique de ses expériences à titre de juge et toute autre expérience pertinente en ski acrobatique.

L'Association of Freeskiing Professionals (AFP) guide la formation et l'attribution des licences de niveau bronze, argent, or et platine pour le slopestyle, le Big Air, et la demi-lune. Les critères relatifs aux juges sont les mêmes pour l'AFP et à la FIS.

Les juges canadiens qui souhaitent suivre une formation de l'AFP doivent se procurer une licence de juge de l'ACSA, après quoi ils obtiendront un code



d'accès à la formation en ligne de l'AFP et pourront passer un examen sans frais supplémentaires. Cela est une preuve de la volonté de l'AFP et de l'ACSA de travailler ensemble pour former une ressource de juges compétents pour toutes les épreuves de ski acrobatique, et pour faciliter l'accès juste et équitable à la formation et à la certification. Le groupe consultatif des juges (GCJ) encadre et administre le système des juges de l'ACSA.

Les présentes directives ont été élaborées pour veiller à ce que les juges du Canada soient pleinement qualifiés pour le niveau de compétition auquel ils exercent leurs fonctions, et pour voir à ce que les juges qui font une demande de mise à niveau auprès de l'ACSA ou de la FIS répondent aux critères.

Les juges qui souhaitent faire une demande afin d'obtenir une licence FIS de niveau « B » ou de niveau supérieur doivent amorcer le processus la saison qui précède l'entrée en vigueur des mises à niveau afin que les juges soient observés, suivis et évalués.

Règlements pour les juges qui participent à des compétitions sanctionnées par l'ACSA

1. Les juges doivent être membres en règle de l'ACSA et détenir une licence de juge à jour de l'ACSA - à l'exception des nouveaux juges qui participent à des compétitions de niveau débutant et de clubs qui peuvent se procurer une adhésion à titre de membres associés.
2. Les juges de la Coupe Canada doivent participer à un atelier donné à l'automne au cours de l'année de compétition pour laquelle ils font une demande de mise à niveau de leur licence. Les juges FIS doivent donner leur nom lorsqu'ils s'inscrivent au cours pratique préalable à l'obtention d'une mise à niveau.
3. Les juges doivent répondre aux exigences minimales **avant d'envoyer leur CV à leur juge en chef provincial. Le juge en chef provincial fera des recommandations pour obtenir une mise à niveau et enverra le CV au comité des licences du GCJ.**
4. Les juges de la Coupe Canada qui sont inactifs depuis 2 ans doivent faire une demande de rétablissement de leur licence auprès du groupe de performance du GCJ.



5. Les juges doivent en tout temps respecter le code de conduite de l'ACSA lors des compétitions sanctionnées par celle-ci.
6. Les demandes relatives aux exceptions et aux appels doivent être déposées par écrit à l'ACSA pour être ensuite étudiées par le GCJ.
7. Les juges ne peuvent pas être affectés à des compétitions auxquelles participe un membre de leur famille s'il s'agit d'une compétition de la Coupe Canada ou de niveau supérieur.
8. Il est possible de travailler comme juge dès l'âge de 15 ans avec la permission du juge en chef provincial.

Remarque : L'ACSA s'attend à ce que les juges et officiels qui participent à des compétitions sanctionnées par l'ACSA soient formés selon les normes d'Acro Can.

Les organismes territoriaux et provinciaux de sport (OT/PS) dispensent l'enseignement et instaurent les programmes conçus par l'ACSA et ses partenaires pour les juges affectés à des compétitions provinciales et de niveau inférieur.

Principes régissant la certification des juges

L'expérience des juges sur le terrain est reconnue et valorisée.

L'expérience de compétition des entraîneurs et des athlètes est reconnue et valorisée

Le besoin d'expertise doit être équilibré de façon réfléchie avec la nécessité de former les juges, et au bout du compte, il faut d'abord déterminer si les besoins de l'athlète en matière de développement sont comblés.

Les juges qui sont responsables de classer les athlètes au stade Apprendre à compétitionner (Coupe Canada) et aux niveaux supérieurs doivent être évalués de la façon suivante afin de produire un catalogue de compétences :

- ✓ Une évaluation objective est réalisée lors des cliniques (cours pratiques) ou de l'examen en ligne
- ✓ L'évaluation subjective se fait dans les milieux de formation comme les cliniques (cours pratiques), les ateliers, les cliniques de mentorat (*assist*) officielles ou informelles.
- ✓ Une évaluation subjective sur le terrain sera menée en continu par les juges en chef à toutes les compétitions de la Coupe Canada et aux



compétitions de niveau supérieur, et aux compétitions provinciales afin de prendre en compte les expériences requises pour obtenir une mise à niveau de la licence. Le juge en chef doit préparer des rapports sur toutes les compétitions.

- ✓ Une bonne partie de l'apprentissage se fait sur le terrain avec des mentors, et les juges devraient continuellement recevoir une rétroaction juste, positive et franche.



Parcours de certification des juges de l'ACSA

****Veillez prendre note que les exigences relatives aux licences de l'AFP s'appliquent uniquement aux compétitions sanctionnées par l'ACSA/l'AFP.****

Licence de juges	• Niveau de compétition	• Exigences relatives à la certification
Licence de niveau d'entrée de l'ACSA (E)	<ul style="list-style-type: none">• Compétitions interclubs et compétitions Freestylers au stade Apprendre à s'entraîner*• L'objectif de ces compétitions à ce niveau est d'acquérir des compétences tout en s'amusant.• L'objectif n'est pas la victoire. Les résultats peuvent être publiés, mais l'ACSA recommande de ne pas remettre de médailles. Les performances exceptionnelles sont soulignées	<ul style="list-style-type: none">• Participer à une clinique (cours pratique) régionale pour les juges• On recommande au juge de participer à une compétition jugée comme observateur avant d'exercer ses fonctions de juge. (Travailler comme juge adjoint est une excellente occasion d'apprentissage.)• Consulter la section U14 du Guide des compétitions d'Acro Can• On recommande de suivre le cours Orientation des officiels bénévoles dans les sports de glisse, niveau 1, mais ce n'est pas une exigence https://www.snowsportofficials.com/en/
Licence D de l'ACSA Bosses Bosses en parallèle Sauts Slopestyle Demi-lune Big Air	<ul style="list-style-type: none">• Compétitions régionales, provinciales et interclubs• L'accent est mis sur les athlètes du stade S'entraîner à s'entraîner• Idéalement, les juges titulaires d'une licence	<ul style="list-style-type: none">• Participer à une clinique (cours pratique) régionale/provinciale (1 journée minimum)• L'octroi de la licence D sera approuvé par le juge en chef provincial ou le juge instructeur.• Le processus d'obtention de la licence D pourrait être accéléré pour les compétiteurs ou les entraîneurs qui ont 2 ans d'expérience ou plus en



	<p>D doivent être en mesure de juger toutes les disciplines, même s'ils ont besoin d'aide pour reconnaître les figures exécutées</p>	<p>compétition dans leur discipline.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre le cours de base de l'AFP en ligne ou en personne
<p>Licence C de la FIS</p> <p>Licence C FIS bosses et bosses et parallèle</p> <p>Licence C FIS Sauts (p. ex. Format des Nationaux juniors)</p> <p>FIS C/ (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compétitions de clubs (juge en chef) régionales, provinciales, et de la Coupe Canada • Athlètes des stades S'entraîner à s'entraîner et Apprendre à compétitionner • Le juge peut se spécialiser • On encourage fortement les juges à obtenir la licence C et le niveau bronze dans toutes les disciplines afin d'être prêts à travailler dans des compétitions multidisciplinaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à un cours pratique pour juges de niveau B approuvé par la FIS au cours de l'année actuelle ou l'année précédente et obtenir une évaluation positive. • Participer comme juge à au moins 5 compétitions dans chaque discipline (à l'exception des compétitions interclubs). • Recommandation du juge en chef provincial à l'association nationale par le biais du comité de mise à niveau du GCJ. • Les compétiteurs ou les entraîneurs qui ont 2 ans d'expérience ou plus en compétition peuvent faire une demande de traitement accéléré pour obtenir la licence C. Ils doivent avoir été juges à deux compétitions provinciales et obtenir la recommandation du conseiller de l'ACSA.



<p>Licence bronze AFP</p> <p>Licence bronze AFP Demi-lune, Slopestyle, Big Air</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compétitions interclubs (juge en chef), régionales, provinciales • Athlètes du stade S'entraîner à s'entraîner • Les juges peuvent se spécialiser • On encourage fortement les juges à obtenir la licence C et le niveau bronze dans toutes les disciplines pour être prêts à travailler dans des compétitions multidisciplinaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir 90 % ou plus à l'examen niveau bronze de l'AFP • On recommande aux juges d'avoir fait partie d'un jury à un minimum de 5 compétitions dans chaque discipline
<p>FIS B /</p> <p>FIS B bosses et bosses en parallèle</p> <p>Fis sauts</p> <p>FIS B / (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coupe Canada, Nor-Am, Coupe continentale, Jeux universitaires, Championnats du monde juniors, ou compétitions sanctionnées par la FIS, autres que la Coupe du monde, les Championnats du monde, les Jeux olympiques ou autre compétition d'élite ou spéciale qui exige la participation des juges les plus qualifiés. • Les juges de niveau B participent fréquemment à des compétitions provinciales et régionales et dirigent et encadrent les juges de niveaux C et D. 	<p>Deux saisons à titre de juge national et huit compétitions individuelles par discipline (une compétition est une épreuve d'une journée pour hommes ou pour femmes). Pour obtenir une mise à niveau dans la discipline des bosses, le juge doit avoir été affecté au moins deux fois à titre de juge des virages et deux fois à titre de juge des sauts. Au moins quatre des compétitions jugées doivent être des épreuves de bosses en simple, et non de bosses en parallèle. Une compétition de bosses en parallèle qui inclut une qualification en simple peut compter comme une épreuve de bosses en simple, mais ne peut compter pour deux épreuves distinctes. Les épreuves de sauts sont jugées dans l'ensemble et si une compétition est jugée selon les anciennes normes de notation des éléments, cette épreuve sera prise en compte, mais au moins trois épreuves devront être jugées globalement.</p>



	<ul style="list-style-type: none"> • La formation des juges de niveau B est principalement axée sur les stades Apprendre à compétitionner et S'entraîner à la compétition et un peu sur le stade Apprendre à gagner. • Ces juges peuvent être entièrement spécialisés, mais on les encourage à se former dans plus d'une discipline et à obtenir plus d'une licence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Remarque : quelle que soit la compétition, une ronde de qualification + la finale constituent une seule épreuve. • Réussir un cours pratique international de niveau débutant. Puisque la plupart des cours pratiques se donnent de septembre à décembre, un juge qui demande une mise à niveau au printemps devra avoir suivi le cours pratique avant la saison. • Il est possible de remplacer le cours pratique par un programme international de mentorat. Aucun programme de mentorat n'est requis pour obtenir une licence B. • Recommandation de l'ACSA par l'entremise du comité des licences du GCJ de l'ACSA • Les demandes sont faites lors de la rencontre des responsables et sont approuvées à l'assemblée de la FIS à l'automne. • Approbation par le groupe de travail et les comités concernés de la FIS. Examen lors de l'assemblée de la FIS à l'automne.
<p>Argent AFP ACSA</p> <p>Argent AFP Demi-lune, Slopestyle, Big Air</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coupe Canada, Nor-Am, possiblement Coupe du monde si l'expérience est suffisante. • Les juges de niveau B participent fréquemment à des compétitions provinciales et régionales et dirigent et encadrent les juges des niveaux C 	<ul style="list-style-type: none"> • Les épreuves de Big Air apparaîtront dans le CV et seront traitées comme des disciplines jugées de l'AFP. • Pour les disciplines de l'AFP, les juges doivent étudier • Matériel du cours pratique de niveau or et obtenir une note de 85 % ou plus à l'examen niveau or pour obtenir la licence argent



	<p>et D.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La formation des juges de niveau B est principalement axée sur les stades Apprendre à compétitionner et S'entraîner à la compétition et un peu sur le stade Apprendre à gagner. • Ces juges peuvent être entièrement spécialisés, mais on les encourage à se former dans plus d'une discipline et à obtenir plus d'une licence. 	
<p>Licence A FIS / FIS A bosses et bosses en parallèle Sauts FIS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nor-Am, Coupe du monde, Championnats du monde, Olympiques, X Games. US Open, etc. • La formation pour l'obtention d'une licence de juge niveau « A » est axée sur les stades Apprendre à gagner et S'entraîner à gagner • La majorité de ces juges sont spécialisés AFP ou FIS, mais on les encourage à maintenir leur licence à plusieurs niveaux afin de pouvoir jouer un rôle prépondérant dans le système national. 	<p><u>Deux saisons comme juge international et six</u> compétitions individuelles par discipline (une compétition est une épreuve pour hommes ou pour femmes qui dure une journée). Pour obtenir une mise à niveau dans la discipline des bosses, le juge doit avoir été affecté au moins deux fois à titre de juge des virages et deux fois à titre de juge des sauts. Au moins trois des compétitions jugées doivent être des épreuves de bosses en simple, et non de bosses en parallèle. Une compétition de bosses en parallèle qui inclut une qualification en simple peut compter comme une épreuve de bosses en simple, mais ne peut compter pour deux épreuves distinctes. Les épreuves de sauts sont jugées dans l'ensemble et si une compétition est jugée selon les anciennes normes de notation des éléments, cette épreuve devrait compter, mais au moins trois épreuves doivent être jugées globalement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à <u>un programme</u>



<p>FIS A/ (suite)</p>		<p><u>international de mentorat et réussir l'examen.</u> Puisque les programmes de mentorat sont donnés sur la neige, le fait de satisfaire à cette exigence permettra au juge de faire une demande de mise à niveau la saison qui suit sa participation au programme de mentorat. Le programme est valide trois ans après son achèvement. Si le juge n'a pas obtenu sa mise à niveau après trois ans, il devra participer à un autre programme de mentorat avant de refaire une demande.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recommandation pour l'obtention de la licence A FIS de l'ACSA par le biais du comité des licences du GCJ de l'ACSA et approbation par le groupe de travail et les comités concernés de la FIS. L'examen des demandes se fait lors de l'assemblée des responsables et les demandes sont approuvées à l'automne à l'assemblée de la FIS.
<p>AFP or/platine</p> <p>AFP or et platine Demi-lune, Slopestyle, Big Air</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nor-Am, Coupe du monde, Championnats du monde, X Games, US Open, etc. • La formation des juges de niveau « A » est axée sur les stades Apprendre et S'entraîner à gagner • La majorité de ces juges sont spécialisés AFP ou FIS, mais on les encourage à maintenir leur licence à plusieurs niveaux afin de pouvoir jouer un rôle prépondérant dans le système national. 	<p>AFP – Or – Ce statut est accordé par l'AFP aux juges qui ont obtenu une note digne de ce statut à l'examen et après examen des compétences du juge.</p> <p>AFP – Platine – Ce statut requis pour les compétitions d'envergure est accordé par l'AFP aux juges ayant obtenu une note digne du statut or à l'examen et après examen des compétences du juge.</p> <ul style="list-style-type: none"> • AFP – Or – Une note de 95 % ou plus à l'examen niveau or de l'AFP. Le juge doit avoir participé à un minimum de 4 compétitions de niveau argent AFP au cours de la saison précédente. • Soumettre une demande de mise à niveau de la certification de juge AFP à l'AFP.



		<ul style="list-style-type: none">• Obtenir l'approbation du comité des juges de l'AFP concernant la mise à niveau de la certification or durant la période de mise à niveau (fin de la saison de compétition)• Demeurer au fait de ce qui se passe dans le monde du freeski et des nouvelles concernant les athlètes et les compétitions <p>AFP – Platine –</p> <ul style="list-style-type: none">• Avoir été juge niveau or AFP pendant 3 ans• Avoir été juge à au moins 3 compétitions niveau or de l'AFP à la dernière saison• Les juges doivent soumettre à l'AFP leur demande de mise à niveau de leur certification AFP• Obtenir l'approbation du comité des juges de l'AFP concernant la mise à niveau de la certification or durant la période de mise à niveau (fin de la saison de compétition)• Demeurer au courant de ce qui se passe dans le monde du freeski, être au fait des nouvelles concernant les athlètes et les compétitions
--	--	--

Maintien des licences

Tous les juges maintiendront leurs niveaux de licence tant et aussi longtemps qu'ils demeureront à la page. À chaque début de saison, ils doivent participer à un cours pratique pour avoir le droit d'exercer leurs fonctions de juge au cours de cette saison. Ils peuvent substituer ce cours par un programme de mentorat, mais s'ils choisissent cette option, ils ne



pourront exercer leurs fonctions avant d'avoir terminé le programme de mentorat.

Si un juge se soustrait au cours pratique international une année, il conservera sa certification pour l'année suivante, si on part du principe qu'il suivra le cours pratique d'ici là. Si un juge ne participe pas au cours pratique deux années consécutives, il ne pourra exercer ses fonctions à son niveau de licence en vigueur. À la 3^e ou 4^e année (après un congé autorisé de 2 ou 3 ans), le juge doit faire une demande pour réintégrer le cours pratique et doit participer à titre de juge à au moins deux compétitions de niveau inférieur au niveau de licence le plus élevé qu'il a obtenu et pourra refaire une demande pour recouvrer son niveau de licence le plus élevé s'il réussit les évaluations du juge en chef menées lors de ces compétitions. Il n'est pas nécessaire de participer à un programme de mentorat ou de satisfaire à d'autres exigences relatives aux compétitions.

Par exemple, si un juge de la Coupe du monde s'absente une saison, il pourra revenir sans aucune restriction. Or, s'il s'absente deux saisons complètes, il devra réussir le cours pratique et participer à deux compétitions de la Coupe continentale avant d'être affecté à une Coupe du monde. Si un juge approuvé des Championnats du monde devait s'absenter deux saisons, il aurait des restrictions similaires et serait tenu de participer à au moins une compétition de la Coupe du monde dans chaque discipline pour laquelle il détenait une licence avant de pouvoir retourner en qualité de juge à une compétition des Championnats du monde ou compétitions olympiques.

Procédures accélérées

On reconnaît qu'une personne qui a acquis de l'expérience comme compétiteur, entraîneur ou dans l'exercice d'un autre rôle peut posséder des compétences exceptionnelles et progresser rapidement dans le processus de certification. Ainsi, un juge peut faire une demande pour obtenir une mise à niveau « accélérée » en fonction de son expérience et des résultats d'examens.

Dans ces circonstances, le juge pourrait être dispensé de satisfaire à un ou plus d'un critère normalement requis pour obtenir une mise à niveau (par exemple, le nombre minimum de compétitions jugées ou le nombre minimum d'années).



La décision d'accélérer le processus doit être approuvée par 75 % des membres du GCJ et par le comité du ski acrobatique de la FIS. Les demandes de processus accéléré doivent être acheminées à la FIS par l'ANS durant le processus normal de certification des juges.

Si un juge fait l'objet du processus accéléré pour obtenir une licence, on reconnaîtra le niveau d'expérience minimum pour ce niveau. Par exemple, un juge pourrait faire l'objet d'une procédure accélérée, de sorte qu'à la fin de sa première année comme juge international, il pourrait se voir accorder une licence de la Coupe du monde (à la condition de réussir l'évaluation des juges en chef menée aux compétitions et de réussir le cours pratique ou le programme de mentorat).

Rétrogradation des licences – niveaux A et B

L'ACSA croit qu'un juge doit demeurer actif dans le programme pour être à jour conformément aux attentes de l'ACSA envers ses juges.

Il va de soi que le manque d'expérience de travail comme juge et d'exposition au sport entraîne une diminution des compétences. Le sport en évolution exige un perfectionnement constant des compétences, y compris la participation aux compétitions. Un juge qui n'est pas actif ou qui participe seulement à un nombre minimum de compétitions, ou qui obtient de piètres résultats dans le système d'évaluation des juges, pourrait faire l'objet d'une recommandation de rétrogradation auprès de la FIS. Cela signifie qu'il ne pourrait travailler comme juge ou enseigner pendant deux années consécutives à toute compétition de la FIS dans une discipline donnée.

Un juge qui obtient de piètres résultats durant la saison ou qui ne participe pas au cours pratique des juges pendant deux saisons consécutives et qui ne participe pas activement au sport fera l'objet d'une recommandation de rétrogradation.

Toutes les rétrogradations doivent être approuvées par 75 % des membres du GCJ et par le comité de ski acrobatique de la FIS.

Licence internationale : Olympiques et Championnats du monde



Pour être admissible aux Championnats du monde et aux Jeux olympiques, un juge de la Coupe du monde doit avoir exercé ses fonctions au moins deux saisons avec une licence de la Coupe du monde et avoir travaillé à un minimum de six compétitions de la Coupe du monde. Pour ce qui est des bosses, le juge doit avoir été affecté deux fois comme juge des virages et deux fois comme juge des sauts. Un juge de la Coupe du monde sera automatiquement être évalué selon son rendement dès qu'il aura obtenu l'approbation pour participer comme juge à la Coupe du monde. Aucun autre processus de demande n'est requis.



Annexe 1

CV du juge et demande de mise à niveau
À soumettre lors du cours pratique en automne pour les licences A, B FIS
(saison qui précède la mise à niveau)

Nom :	
Adresse	
Rue :	Province :
Ville :	Code postal :
Numéros de téléphone	
Maison :	Télec. :
Cellulaire :	Travail :
Courriels	
1.	2.

Licence en vigueur

Sauts FIS : ____ Bosses FIS : ____ AFP (SS/D-L/BOSSSES) ____

Licence demandée :

Sauts FIS : ____ Bosses FIS : ____ AFP (SS/D-L/BOSSSES) ____

Historique des licences (licence D et licence de niveau supérieur seulement, par date et type de licence) :

Date	FIS BOSSSES	FIS SAUTS	AFP	Commentaires

